

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-6-5

Séance du vendredi 7 novembre 2008

C051

**Paiement de la part départementale
des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
« Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne
haut-rhinoise » et « Eau et Territoire »
Annuité 2008**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'autoriser le versement au CNASEA de la part départementale, au titre de l'année 2008, des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) « Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise » et « Eau et Territoire »

engagés selon les listes jointes au rapport, pour un montant total de 83.405 € répartis comme suit :

- pour la montagne : 1.388 €,
- pour l'opération « Eau et Territoire » : 82.017 €,

les crédits nécessaires étant imputés au 65/65738 F738.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions